



# Une démocratie inclusive en Belgique ? Le cas du droit de vote

Marta PINTO

Analyse Esenca 2024



**Éditrice responsable** : Ouiam MESSAOUDI

**Siège social** : rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

**Accès public** : place Saint-Jean, 1 - 1000 Bruxelles • **Contact Center** : 02 515 19 19

**Numéro d'entreprise** : 0416 539 873 • **RPM** : Bruxelles • **IBAN** : BE81 8778 0287 0124

**Tél** : 02 515 02 65 • [esenca@solidaris.be](mailto:esenca@solidaris.be) • [www.esenca.be](http://www.esenca.be)



Avec le soutien de :



## Introduction

Le droit de vote est un pilier fondamental de la démocratie, permettant à chaque citoyenne et citoyen de participer activement à la vie politique de son pays.

Lors des élections en juin 2024, la participation électorale générale en Belgique a connu un léger recul<sup>1</sup>. Près de 1.050.000 électrices et électeurs n'ont pas participé aux élections en 2024, soit 100.000 de plus qu'en 2019. En Belgique, environ 26 %<sup>2</sup> de la population se trouve en situation de handicap, ce qui représente un nombre significatif d'électrices et d'électeurs<sup>3</sup>. Toutefois, malgré cette proportion, le taux de participation au vote parmi ces personnes reste faible, avec une haute abstention<sup>4</sup>. Cela peut notamment s'expliquer par les nombreux obstacles qui freinent leur participation au processus électoral et qui seront abordés dans cette analyse. L'importance de leur participation ne peut être sous-estimée, surtout dans un contexte où les valeurs démocratiques et les droits humains sont remis en question dans plusieurs pays européens.

Les élections de 2024 sont particulièrement critiques, car elles se déroulent dans un climat où l'extrême droite et les partis conservateurs gagnent du terrain dans plusieurs pays de l'Union européenne, y compris en Belgique<sup>5</sup>. Lors des élections en juin 2024, la montée de l'extrême droite a été une tendance marquante, et cette évolution entraînera des conséquences profondes sur la société belge et européenne. En Belgique, les élections communales d'octobre 2024 se tiennent également dans un contexte d'inquiétude croissante face au recul des droits civiques.

Ce contexte rend d'autant plus cruciale la participation de toute la population, dont les personnes en situation de handicap aux élections d'octobre prochain. Chaque voix compte et leur vote peut jouer un rôle décisif pour élire des politiques qui tiennent compte de leurs avis et leurs besoins, mais aussi pour défendre des valeurs comme l'inclusion et l'égalité.

Cette analyse examinera les enjeux et les défis liés à l'expérience de vote des personnes en situation de handicap sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi les moyens de surmonter ces obstacles pour garantir une participation équitable et représentative. Ces expériences sont issues de témoignages recueillis dans le cadre de la campagne menée par Esenca pour les élections communales, provinciales, régionales, fédérales et européennes de 2024, « L'inclusion par le vote : soyez le changement<sup>6</sup> ». Vous les retrouvez dans des bulles de parole au travers de cette analyse. Au-delà de ces témoignages

---

<sup>1</sup> Media de Bruxelles. (2024). *Élections 2024 : abstention record, les votes blancs en recul - BX1*. <https://tinyurl.com/3fnppv7y>, consulté le 26/08/2024.

<sup>2</sup> Conseil européen de l'Union européenne. *Le handicap dans l'UE : faits et chiffres*. <https://tinyurl.com/33zr6fa5>, consulté le 26/08/2024.

<sup>3</sup> Notons toutefois de prendre en compte ce chiffre avec nuance, car le manque de statistiques ne nous permet d'avoir une vision au plus près de la réalité de la population.

<sup>4</sup> UNIA. (2024). *Le vote 'pour tous' en 2024 ?*, <https://tinyurl.com/39y57fyv>, consulté le 26/08/2024.

<sup>5</sup> Pinto, Marta. (2024). *Extrême droite et handicap : vers un recul des droits inévitable ?* Analyse Éducation Permanente. <https://tinyurl.com/mvc5sm83>, consulté le 28/08/2024.

<sup>6</sup> Esenca. (2024) *Campagne L'inclusion par le vote : soyez le changement*. <https://tinyurl.com/358bawz5>, consulté le 26/08/2024.

de la campagne, notre expérience de terrain en tant qu'association alimentera les réflexions qui seront abordées dans cette analyse.

« J'estime qu'on ne s'intéresse pas à favoriser mon émancipation, ma conscience, mon esprit critique, mon libre arbitre. J'estime que l'on me maintient loin des informations essentielles qui me concernent et que rien n'est fait au niveau sociétal pour changer ça (ou alors quand c'est fait, ce n'est pas accessible et inclusif, donc c'est insuffisant). J'estime que le système global (politique, de santé, économique, juridique, éducatif, culturel, etc.) est construit de telle sorte que tout est fait pour maintenir la rétention d'information. Et cela discrimine les gens, cela me dépossède de mon droit d'être informée, parce que cela me revient de m'informer de ce que l'on ne m'informe pas, et que je dois faire des efforts de dingues pour y arriver, et c'est injuste. » (Liège, mars 2024)

### Voter ou ne pas voter ?

Il y a une diversité de motivations et de sentiments associés au vote parmi la population, dont les personnes en situation de handicap. Tandis que certaines sont poussées par un devoir civique et d'obligation légale, d'autres sont motivées par un désir de changement ou de reconnaissance. Cela montre une complexité et une richesse dans les raisons qui poussent les personnes en situation de handicap à participer au processus électoral, malgré les obstacles potentiels. Nous aborderons ces obstacles plus tard dans cette analyse.

### L'obligation du vote

Plusieurs témoignages mentionnent le **caractère obligatoire** du vote en Belgique, qui est perçu de manière ambivalente. Pour certaines personnes, cette obligation légale est une opportunité de participer activement à la vie démocratique. Pour d'autres, elle peut générer un sentiment de contrainte surtout si elle n'est pas accompagnée d'une véritable conviction personnelle.

« Parce que je suis obligé. »  
(Avril 2024)

« Le vote est obligatoire. »  
(Charleroi, avril 2024)

Cette perception d'obligation pourrait être ressentie comme une pression plutôt que comme une opportunité, ce qui pourrait générer une frustration liée à la participation politique, surtout si les systèmes électoraux ne sont pas suffisamment accessibles pour les personnes en situation de handicap. De plus, l'obligation ne garantit pas que les personnes sont outillées pour pouvoir voter de manière éclairée. Dans ce cas, elle peut amener une partie de la population à voter par habitude, par désillusion ou idée reçue, sans s'intéresser de près aux programmes politiques.

Même s'il existe des sanctions pour non-participation aux élections, aucune n'a été prononcée depuis 2003<sup>7</sup>. Ceci remet en question l'efficacité et la nécessité de cette obligation. Cette situation peut encourager une participation plus volontaire et/ou augmenter l'abstention. La fin du vote obligatoire en Flandre<sup>8</sup> pour les élections locales et provinciales en octobre 2024 servira de test. Cette réforme pourrait entraîner une baisse de participation, surtout dans les groupes moins engagés politiquement. L'expérience flamande pourrait influencer le débat national sur l'avenir du vote obligatoire en Belgique, d'autant plus que ce système reste en vigueur dans seulement quatre pays de l'Union européenne : la Belgique, Chypre, le Luxembourg et la Grèce.

### Le vote comme un acte citoyen

Pour certaines personnes en situation de handicap, le vote est important en tant qu'exercice de leurs **droits citoyens**. De nombreux témoignages montrent une conscience et une valorisation du droit de vote.

« Parce que j'en ai le droit. [...] J'existe, et ça suffit pour me donner un droit de vote. »  
(Liège, mars 2024)

« Je pense que tout le monde a droit aux votes. » (Avril 2024)

« Nous sommes tous égaux. »  
(Charleroi, avril 2024)

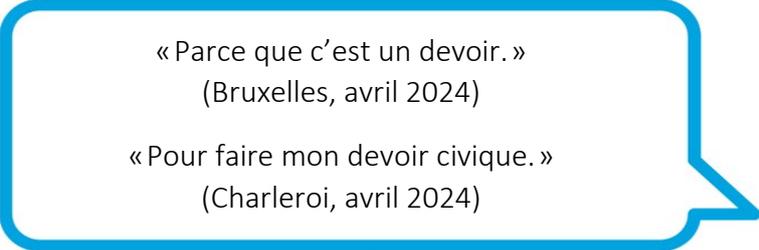
<sup>7</sup> Thienpont, P.Y. (2024). *Voici ce que vous risquez si vous n'allez pas voter lors des élections*. Le Soir. <https://tinyurl.com/yc76uwce>, consulté le 11/09/2024.

<sup>8</sup> Desplenter, K. (2024). *Le vote n'est plus obligatoire en Flandre pour les communales mais la Région sensibilise à se rendre dans l'isoloir* – RTBF. <https://tinyurl.com/dfm7hdm9>, consulté le 11/09/2024.

Cette position met en avant l'égalité des citoyennes et citoyens, en insistant sur le fait que le droit de vote ne doit pas être conditionné par des considérations sur la capacité à exercer son droit fondamental. En Belgique, la suppression ou la restriction du droit de vote pour certaines personnes jugées comme n'ayant pas la capacité d'exercer des droits politiques<sup>9</sup> est une réelle préoccupation. Cette réforme marque un recul considérable et inquiétant du droit de vote à toutes et à tous et met en péril la mise en œuvre de la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées<sup>10</sup> signée par la Belgique il y a 15 ans. La Belgique, en tant que signataire, s'engage à mettre en œuvre ces dispositions.

Pour les personnes en situation de handicap, le droit de vote peut représenter plus qu'un simple choix électoral; il peut s'agir d'une affirmation de leur citoyenneté. L'exercice du droit de vote reflète une lutte contre l'exclusion et un besoin de revendiquer leur place dans la société. Mais est-ce si simple? Non. Comme on le verra plus tard dans cette analyse, il y a une tension entre le droit formel au vote et sa mise en pratique. Les obstacles à l'accessibilité soulèvent des questions sur la véritable inclusivité du processus électoral. Si des personnes en situation de handicap sont empêchées de voter, cela remet en question leur participation électorale. Ceci montre que l'inclusion des personnes en situation de handicap ne se limite pas à des droits théoriques, mais nécessite des actions concrètes pour garantir que ces droits puissent être pleinement exercés.

Un grand nombre de témoignages mentionnent le vote comme un **devoir civique** et montrent un sens de responsabilité envers la société et un respect des obligations civiques.



« Parce que c'est un devoir. »  
(Bruxelles, avril 2024)

« Pour faire mon devoir civique. »  
(Charleroi, avril 2024)

Ceci peut suggérer que, pour certaines et certains, voter représente une manière d'assumer leur citoyenneté, comme personne engagée et responsable malgré les possibles obstacles rencontrés.

### **Le pouvoir du vote et la désillusion politique**

Pour certaines personnes en situation de handicap, le vote représente un **espoir de changement** social et/ou politique ainsi qu'un outil pour influencer les politiques, et donc leurs conditions de vie. Ce désir et espoir de transformation et d'amélioration montre une conscience du **pouvoir de leur vote et de leur voix** comme une opportunité d'affirmer leurs

---

<sup>9</sup> UNIA. (2024). *La loi du 28 mars 2023 met en péril le vote pour tous*. <https://tinyurl.com/ytet98rs>, consulté le 16/08/2024.

<sup>10</sup> Nations Unies. (2006). *Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif*. <https://tinyurl.com/5e8abpt7>, consulté le 29/08/2024. Article 29 de la Convention garantit les droits politiques des personnes en situation de handicap et leur participation à la vie publique et politique sur la base de l'égalité avec les autres.

priorités et préoccupations et pour influencer les décisions politiques qui affectent directement les conditions de vie des personnes en situation de handicap.

« Ma voix peut changer le cours des choses. » (Charleroi, avril 2024)

« J'espère contribuer à améliorer notre situation politique. »  
(Châtelet, avril 2024)

« Communiquer des revendications. » (Charleroi, avril 2024)

« J'ai le droit de donner mon avis sur les politiques qui vont décider de mes conditions de vie à l'avenir. » (Liège, mars 2024)

« Ma voix est importante, comme celle de chaque personne. »  
(Bruxelles, mars 2024)

Le principe « **rien sur nous sans nous** » symbolise leur volonté de jouer un rôle actif dans la société et de ne plus être invisibilisées. Cette image du vote comme un moyen d'être entendu et d'influencer des changements montrent une perception positive du vote comme outil d'autonomisation.

Cependant, d'autres témoignages révèlent un **sentiment de désillusion** vis-à-vis du système politique, une frustration et un sentiment d'aliénation croissant. Ces attitudes peuvent être le résultat d'une accumulation de déceptions et de frustrations, ou d'un sentiment de ne pas être entendu ou représenté, qui pourrait conduire à une perte de confiance dans le processus démocratique.

« Les grandes valeurs des partis politiques sont disparues et les tendances ne sont plus représentatives. » (Châtelet, avril 2024)

« Pour moi ça ne sert à rien du tout. »  
(Avril 2024)

« Non, ça ne m'intéresse plus. »  
(Châtelet, avril 2024)

« C’était quelque chose de très important pour moi, mais avec l’âge et la déception/perde de confiance dans le monde politique c’est moins important. » (Charleroi, avril 2024)

Ces deux dynamiques – l’espoir de changement et la désillusion – illustrent les enjeux auxquels font face les personnes en situation de handicap au même titre que le reste de la population. Si le vote reste pour certains un moyen puissant d’affirmer leurs droits, la frustration croissante risque de réduire leur participation électorale, affaiblissant la voix et l’influence des personnes en situation de handicap sur les politiques qui les concernent. Cela démontre le travail indispensable de veiller et mettre en application une pleine accessibilité et inclusion des systèmes politiques, dont l’action du vote.

### Le droit de vote : un parcours d’obstacles

Mais, est-ce si simple pour une personne en situation de handicap d’exercer son droit au vote? La réalité sur le terrain nous démontre que non. En Belgique, malgré l’obligation de l’exercice du devoir de vote, de nombreuses personnes en situation de handicap rencontrent des obstacles importants. Comme évoqué plus haut dans cette analyse, ce paradoxe entre le droit et devoir formel au vote et les difficultés pratiques pour l’exercer soulève des préoccupations sur la **véritable inclusivité du processus démocratique**. À ce titre, au niveau de l’Union européenne, 400.000 personnes en situation de handicap n’ont pas pu voter lors des élections européennes en juin 2024<sup>11</sup>, notamment à cause des obstacles qu’elles doivent surmonter. Explorons quelques obstacles et défis dérivés des témoignages et de notre expérience de terrain.

#### L’inaccessibilité à l’information

Un obstacle majeur identifié est lié à la **difficulté de comprendre les informations électorales** en raison de la complexité des communications. Cette difficulté est aggravée par le **manque d’accessibilité** et de diffusion des informations fournies par les partis politiques et les médias. Leurs communications ne sont pas suffisamment adaptées ou en formats accessibles (en braille, en langue des signes ou en format audio pour les personnes aveugles, malvoyantes ou en Facile à Lire et à Comprendre – FALC<sup>12</sup> – pour les rendre compréhensibles aux personnes ayant des difficultés de compréhension).

<sup>11</sup> Handicap.fr. (2024). 400 000 électeurs handicapés privés de vote en Europe. <https://tinyurl.com/2kmjhbhwz>, consulté le 28/08/2024.

<sup>12</sup> Le FALC est une manière d’écrire et de parler visant à rendre une information plus facile à lire et à comprendre. Le FALC s’adresse notamment aux personnes en situation de handicap mental mais aussi plus globalement à toutes personnes ayant des difficultés de compréhension.

« Les partis, les médias, les institutions, et tout ce qui tourne autour de la politique [...] utilisent et maintiennent des communications impossibles à comprendre pour les gens qui n’y sont pas formés. » (Liège, mars 2024)

« Les sites internet et les programmes ne sont pas assez accessibles. » (Bruxelles, avril 2024)

Le manque d’accès à l’information et de clarté des programmes politiques peut générer un sentiment d’exclusion du processus électoral chez les personnes en situation de handicap. **Cette exclusion à l’information et à la compréhension empêche un exercice éclairé du droit de vote et peut expliquer le manque d’intérêt par les élections**<sup>13</sup>.

Un autre point crucial est la **surabondance des sources d’information**, qui peut créer un sentiment de confusion.

« Y’a trop de sites internet, y’a trop de médias, y’a trop de tout. Y’a pas UN truc sur lequel on peut se baser, on doit forcément faire un gros travail d’esprit critique, croiser les informations, décoder les sous-entendus. » (Liège, mars 2024)

Cela demande un effort pour trier et analyser l’information qui peut devenir un obstacle insurmontable. L’énorme charge mentale que représente le fait de s’informer et de comprendre la politique pour pouvoir voter est plus lourde pour ceux qui doivent déjà consacrer une grande partie de leur énergie à gérer leur quotidien avec un handicap.

---

<sup>13</sup> UNIA. (2019). *Rapport sur la participation aux élections des personnes en situation de handicap*. <https://tinyurl.com/ycxxkkur>, consulté le 29/08/2024.

En l'absence d'information claire, il devient difficile pour les personnes en situation de handicap de faire des choix électoraux en toute connaissance de cause. Ces barrières créent une situation où les personnes en situation de handicap sont parfois mal informées, mais aussi épuisées par l'effort nécessaire pour comprendre les messages politiques.

« C'est un investissement personnel bien trop énorme, c'est un effort de dingue. Surtout que je n'ai déjà pas d'énergie au quotidien pour seulement me faire à manger, alors comprendre la politique pour voter en toute conscience? Pfff, vraiment? »  
(Liège, mars 2024)

« Je n'ai pas pu pleinement comprendre la politique en amont, parce que je n'ai pas pu faire un choix en conscience en amont, alors je ne vais pas m'intéresser aux résultats de mes choix, ça ne servirait à rien. »  
(Liège, mars 2024)

### Des bureaux de vote inaccessibles

L'accessibilité physique des bureaux de vote constitue un obstacle majeur pour les personnes en situation de handicap et touche directement leur capacité à voter. Contrairement à ce que soulignent les Articles 9 et 29 de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées<sup>14</sup> (« à garantir l'accès des personnes en situation de handicap aux espaces publics et leur participation politique sur un pied d'égalité »), nos témoignages révèlent des **infrastructures inadaptées**, comme l'absence de rampes pour les chaises roulantes et le manque d'emplacements PMR.

« Gros problèmes de parkings à améliorer. Emplacements pour PMR quasi inexistant à Châtelet + nombreux obstacles pour les personnes en chaise roulante. »  
(Châtelet, avril 2024)

<sup>14</sup> Nations Unies. (2006). *Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif*. <https://tinyurl.com/5e8abpt7>, consulté le 29/08/2024.

« Rampes pour les chaises roulantes absentes ou inadaptées [...] donc on a voulu me porter pour que je monte des marches. » (Bruxelles, mars 2024)

**L'inaccessibilité du matériel de vote est également pointée.** Par exemple, il a été souligné que la hauteur inadaptée des ordinateurs est un obstacle direct à l'exercice du droit de vote pour les personnes à mobilité réduite. Les infrastructures électorales, qui ne prennent pas en compte les besoins des personnes à mobilité réduite, forcent ces dernières à renoncer à leur participation ou à dépendre d'une assistance.

« Oui l'ordinateur n'est pas à ma hauteur ni assez de place pour le fauteuil roulant. » (Bruxelles, mars 2024)

« Une aide extérieure est indispensable. »  
(Châtelet, avril 2024)

### **Nécessité d'une aide extérieure**

La dépendance à une aide extérieure pour exercer le droit au vote est une autre problématique récurrente... Ce besoin est souvent imposé par le manque d'accessibilité physique des bureaux de vote ou le manque de clarté des communications.

« Nécessité qu'un proche vienne avec moi, pour pousser ma chaise jusqu'au bureau de vote. »  
(Bruxelles, mars 2024)

La dépendance à une aide extérieure pose des questions importantes sur l'autonomie et la confidentialité des électrices et des électeurs en situation de handicap. En effet, devoir se faire accompagner pour voter peut compromettre la capacité d'une personne à exprimer librement ses choix politiques et son droit à un vote secret. Cela signifie aussi que la personne dépend de la bonne volonté et de la disponibilité de ses proches ou du personnel

dans les institutions. Comme le démontre le rapport d'UNIA<sup>15</sup>, il y a des professionnels qui ne s'investissent pas dans la préparation de certaines personnes en situation de handicap intellectuel à aller voter, car cela est considéré comme «trop dur et inutile». Ou alors, par un manque de temps et de ressources, les professionnels ne préparent pas ces personnes au vote. Cette dépendance peut dissuader certaines personnes en situation de handicap de voter, surtout si elles ne souhaitent pas révéler leurs choix électoraux à autrui.

De plus, le besoin d'une aide extérieure peut être vu comme une atteinte à l'égalité de traitement des citoyennes et citoyens face au vote. Les électrices et électeurs en situation de handicap devraient pouvoir voter dans les mêmes conditions que les autres, sans avoir à demander une assistance particulière. Il est donc urgent de garantir des aménagements adaptés dans l'ensemble des bureaux de vote pour garantir cette autonomie, tout en permettant de bénéficier de l'aide d'une ou d'un proche ou professionnel au besoin.

### **Bureaux de vote surpeuplés et bruyants**

Les personnes ayant des handicaps invisibles (tels que les maladies chroniques, les troubles psychiques ou handicap intellectuel, notamment) rencontrent des obstacles spécifiques. L'environnement du bureau de vote, tel que les longues files d'attente, la présence de nombreuses personnes, l'exposition au bruit, à la lumière ou aux conditions météorologiques peuvent déclencher des crises ou des difficultés chez ces personnes. Ceci pourrait rendre l'expérience de vote non seulement inconfortable, mais également dangereuse. Des éléments similaires sont également ressortis des témoignages recueillis par UNIA<sup>16</sup>.

« Devoir rester debout dans une file, car vous avez un handicap qui ne se voit pas. » (Charleroi, avril 2024)

« Ayant un handicap dit invisible patienter longtemps debout dans la file d'attente dans les courants d'air et le froid déclenchant des crises chez moi. » (Marcinelle, avril 2024)

« Trop de monde, trop de bruit, trop de lumière. » (Liège, mars 2024)

Le manque de sensibilisation et l'incompréhension du personnel des bureaux de vote et du public en général aux handicaps invisibles augmentent ces difficultés, ce qui peut rendre l'expérience de vote encore plus pénible pour ces personnes. Ceci est illustré par l'expérience d'une maman qui accompagnait sa fille pour voter et qui a une priorité en raison de son handicap. Elles ont fait face à l'incompréhension des autres électeurs de la file d'attente,

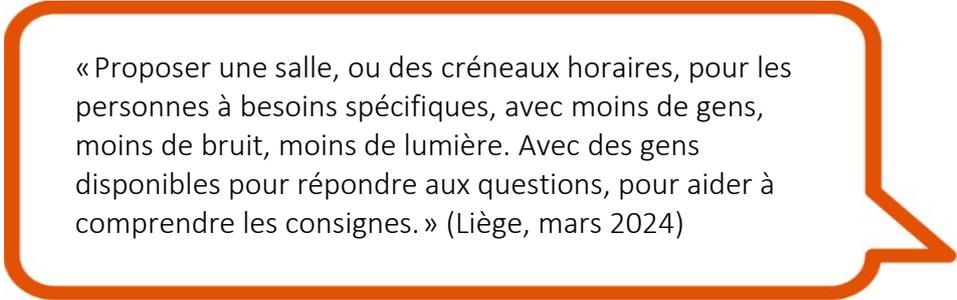
---

<sup>15</sup> UNIA. (2019). *Rapport sur la participation aux élections des personnes en situation de handicap*. <https://tinyurl.com/ycxxkkur>, p50, consulté le 19/08/2024.

<sup>16</sup> Ibid., consulté 28/08/2024.

rendant l'expérience encore plus difficile<sup>17</sup>. Cela contribue à leur marginalisation dans le processus électoral, renforçant leur sentiment d'exclusion.

Les solutions comme les files d'attente prioritaires ou les rampes d'accès ne suffisent pas à répondre aux besoins de ces personnes. Les handicaps invisibles nécessitent une approche plus individualisée pour assurer aux personnes concernées un accès de qualité à leur droit de vote. De possibles solutions ont émergées dans nos témoignages, par exemple :



« Proposer une salle, ou des créneaux horaires, pour les personnes à besoins spécifiques, avec moins de gens, moins de bruit, moins de lumière. Avec des gens disponibles pour répondre aux questions, pour aider à comprendre les consignes. » (Liège, mars 2024)

## Conclusions

Le droit de vote, en tant que pilier fondamental de la démocratie, prend une dimension particulière lorsqu'il s'agit des personnes en situation de handicap. En Belgique, même si le vote est obligatoire, de nombreux obstacles continuent d'empêcher la pleine participation de ces personnes. Ces obstacles, qu'ils soient légaux, d'inaccessibilité, informatifs, psychologiques ou émotionnels, sont de véritables barrières à l'exercice de droits civiques fondamentaux.

Un constat crucial de cette analyse est l'épuisement psychologique et émotionnel que représentent les élections pour les personnes en situation de handicap. L'énorme charge mentale liée au fait de s'informer et de comprendre les enjeux politiques devient un fardeau particulièrement lourd pour ceux qui consacrent une grande partie de leur énergie à gérer les défis de leur quotidien. Le processus électoral, loin d'être un simple acte civique, se transforme ainsi en une épreuve épuisante et décourageante, amplifiant le sentiment de marginalisation.

Cette situation révèle une tension. En théorie, toutes les citoyennes et tous les citoyens devraient pouvoir participer au processus électoral, mais la réalité montre que cela n'est toujours pas le cas. Les témoignages recueillis révèlent une frustration profonde et un sentiment de marginalisation chez les personnes en situation de handicap, souvent confrontées à des systèmes inadaptés, qui ne prennent pas en compte leurs besoins spécifiques. C'est notamment à cause de ces éléments que le nombre de procurations augmente, freinant la participation directe et inclusive au processus électoral, mais aussi une abstention importante notamment pour les personnes qui vivent en institution ou les personnes isolées, par exemple.

---

<sup>17</sup> Ibid., consulté 28/08/2024.

Les éléments étudiés dans cette analyse soulèvent une question fondamentale : **existe-t-il une démocratie inclusive en Belgique si une partie significative de la population est exclue des processus électoraux?**

Il est important de rappeler l'engagement de la Belgique envers la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, notamment l'article 29 qui garantit la participation politique, doit se traduire par des mesures concrètes. Dans une société démocratique, il est essentiel que toute la population, sans exception, puisse exercer pleinement ses droits et ses devoirs civiques. Les droits de vote des personnes en situation de handicap ne peuvent jamais être limités ou obstrués, encore moins dans l'exercice actif de la démocratie. Il est impératif de mettre en place des aménagements raisonnables dans les bureaux de vote et de rendre l'information électorale accessible sous des formats adaptés (FALC, langue des signes, braille, formats audios, etc.). De plus, une sensibilisation est nécessaire, auprès des professionnels et des familles et même des personnes en situation de handicap, pour encourager et faciliter leur participation politique.

Le principe « rien sur nous sans nous » doit devenir une réalité très concrète dans toutes les politiques publiques. Les personnes en situation de handicap doivent être activement impliquées dans les décisions qui les concernent, y compris celles relatives à leur participation électorale. La démocratie ne peut être véritablement inclusive que lorsque chaque citoyenne et citoyen a les moyens de faire entendre sa voix en toute autonomie et de manière digne.

#### **Pour citer cette production**

PINTO, Marta (2024). « Une démocratie inclusive en Belgique ? Le cas du droit de vote », Analyse Éducation Permanente, Esenca.

URL : [www.Esenca.be](http://www.Esenca.be)

## Esenca

Esenca - anciennement ASPH, Association Socialiste de la Personne Handicapée – défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobbying politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire une société toujours plus inclusive, etc.

### Nos missions, services et actions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie
- Lobbying et plaidoyer politique via de nombreux mandats

### Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02 515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h. Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à toutes et tous.

### Handy droit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handy droit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

### Handyprotection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

### Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les situations de discriminations relatives au handicap et en assure le suivi : écoute, interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc.

Esenca est par ailleurs reconnu point d'appui UNIA en ce qui concerne les situations discriminantes liées au « critère protégé » du handicap. Cela veut dire qu'Esenca peut introduire un signalement directement auprès d'Unia à la demande d'une personne. Votre employeur refuse de mettre en place les aménagements de travail recommandés par votre médecin ? Votre enfant rencontre des difficultés au sein de son école pour bénéficier d'adaptations nécessaires lors des contrôles ou des examens ? Votre administration communale ne donne pas de suite favorable à votre demande d'emplacement de parking PMR ? N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule anti-discrimination. Elle investiguera la situation et si cela s'avère nécessaire et avec votre accord, signalera la situation à UNIA. La cellule anti-discrimination peut alors vous aider à faire parvenir tous les éléments dont auront besoin les services d'Unia afin de procéder à l'analyse de votre dossier.

### **Handyaccessible**

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de bâtiments et de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les événements et bâtiments selon les critères d'usages "Access-i" et délivrer une certification
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

### **Un travail d'information, de communication et d'interpellations**

Au quotidien, Esenca communique via de nombreux canaux pour favoriser la connaissance des droits fondamentaux dont celui de l'accès à l'information, la sensibilisation et la diffusion d'informations liées au secteur du handicap : newsletter, guides et brochures, périodique Handylogue, réseaux sociaux, contribution à la presse associative, communiqués de presse, etc. Le magazine Handylogue propose par ailleurs une déclinaison de l'ensemble des articles en Facile à Lire à et Comprendre (FALC).

Notre association exerce activement de très nombreux mandats à différents niveaux de pouvoir sur l'ensemble du territoire afin de pleinement exercer le rôle d'interpellation, de veille et de participation à la construction d'une société inclusive, solidaire et accessible.

### **Une reconnaissance en Éducation Permanente**

Dans le cadre d'une reconnaissance en Éducation Permanente, Esenca réalise chaque année de nombreuses analyses, études et recherches participatives. Celles-ci ont pour vocation d'alimenter la réflexion autour de questions en lien avec le handicap qui traversent notre société, son fonctionnement et ses évolutions. Des campagnes de sensibilisation et de communication ainsi que de nombreuses actions s'organisent également chaque année.

## Un label communal : Handycity®

Handycity® est un label visant à **encourager les communes tant à Bruxelles qu'en Région wallonne qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales.**

Chaque initiative, petite ou grande, peut **contribuer à l'amélioration de la qualité de vie** des personnes en situation de handicap et de tout un chacun.

Dans ce processus, **Esenca s'adapte aux réalités des communes** tant qu'elles veillent à incorporer, avec un soin particulier, une dimension handicap dans les différents projets concernant l'ensemble de la population.

**Handycity®** est une reconnaissance du travail accompli par les communes pour leurs actions inclusives. Il est remis (ou non) **tous les 6 ans** aux communes signataires de la Charte qui ont introduit un pré-bilan à mi-mandat et leur candidature au Label.

## Des formations

Les **formations** que nous proposons couvrent de **nombreux domaines** : accessibilité, législation, anti-discrimination, troubles cognitifs, rédaction en Facile À Lire et à Comprendre et sensibilisations aux handicaps.

Ces formations sont en grande partie **dispensées par les collaboratrices Esenca, expertes et passionnées par leurs métiers.** Parce que les éléments théoriques n'ont de sens qu'en lien avec votre pratique, nous vous proposons un **contenu adapté à vos réalités** et adaptons le contenu des formations à vos demandes et attentes spécifiques.

Nos **formations sont dispensées à Bruxelles et en Région wallonne.** Nous pouvons également dispenser ces formations **au sein de vos structures** et à la demande.

## Esenca sur le terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles

Esenca est une association présente sur l'ensemble du territoire de la FWB. Les entités territoriales sont les suivantes : Brabant, Brabant Wallon, Centre, Charleroi et Soignies, Liège, Luxembourg, Mons Wallonie picarde et Namur.

## Contact

Tél : 02 515 02 65 • [www.esenca.be](http://www.esenca.be) • [esenca@solidaris.be](mailto:esenca@solidaris.be)



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE